

Œufs. Un virage historique

Frédérique Le Gall

Plusieurs enseignes de la distribution ont annoncé la couleur : d'ici à 2020, elles ne vendront plus d'œufs pondus par des poules élevées en cage pour ne proposer que du bio ou du plein air. Mais les producteurs français arriveront-ils à satisfaire cette demande ? Et qui va payer cette transition ?



Photo Gérard Le Boucher

« Aujourd'hui, les magasins veulent du bio et du plein air mais on ne leur livre qu'une partie de ce qu'ils voudraient. La demande s'est accélérée, ces derniers mois, et on ne peut pas y répondre du jour au lendemain par un simple claquement des doigts », s'exclame Philippe Juven, éleveur de poules dans la Drôme et président du CNPO, l'interprofession française des œufs. En octobre dernier, cette interprofession a amorcé un virage historique en décidant de donner un coup d'accélérateur aux modes de production dits alternatifs : du bio à l'élevage au sol en passant par le label rouge.

Pas étonnant, les consommateurs sont de plus en plus sensibles au bien-être des animaux et aux arguments des associations de protection animale très virulentes sur ce sujet. Les professionnels de l'œuf promettent ainsi de faire passer de 32 à 50 % le

pourcentage de poules pondeuses élevées dans des bâtiments avec un accès à des parcours extérieurs. L'objectif est ambitieux car, pour l'heure, 32 millions de poules, soit 68 % du cheptel français, vivent encore dans des cages aménagées. La liste des distributeurs et des géants de la restauration hors foyer, qui annoncent qu'ils vont bannir les œufs de poules élevées en cage de leurs rayons ou de leurs menus, s'allonge de jour en jour.

Un effort de 500 millions d'euros

Ces annonces ont le don d'irriter les professionnels. « Les enseignes communiquent mais n'ont pas de plan opérationnel. Elles s'engagent sur des dates sans savoir si elles pourront disposer en temps et en heure d'une quantité d'œufs suffisante. C'est la production qui leur donnera le tempo », insiste Yves-

Marie Beudet, de l'UGPVB (Union des groupements de producteurs en Bretagne).

Passer à 50 % de poules « alternatives » en 2022, cela revient à modifier le logement de neuf millions de poules (dont cinq millions en Bretagne) et trouver 4.000 hectares de terres supplémentaires pour les parcours. Ce n'est pas une mince affaire d'autant que les producteurs d'œufs en cages se sont déjà endettés, en 2012, d'un milliard d'euros pour mettre leurs installations aux normes européennes. La conversion va demander de remettre 500 millions d'euros au pot. Qui va payer ?

Pour la profession, pas question d'assumer seule cet effort. La Confédération de l'aviculture a exigé, cette semaine, le soutien des acheteurs, comme l'industrie alimentaire ou la distribution. En Bretagne, l'union des groupements de producteurs réclame aux enseignes

une participation de trois centimes d'euros pour dix œufs. Ce qui ferait 20 millions d'euros. « On n'arrivera jamais à inciter les producteurs à convertir leurs cages si on ne les aide pas à solder leurs remboursements », argumente Yves-Marie Baudet. Déjà la profession a donné la consigne aux centres de conditionnement d'approvisionner en priorité les enseignes qui participeront à cet effort pour le bien-être des poules. « On est d'accord pour relever le défi mais il faudra nous accompagner », confirme Denis Paturel, producteur d'œufs bio à Pludual (22) et administrateur d'interbio Bretagne. Pour les bio, la priorité est de veiller au maintien d'un certain modèle d'élevage malgré l'explosion de la demande. « La production doit garder une éthique. Notre interprofession s'est positionnée sur une taille d'élevage à ne pas dépasser. »